

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Organisme de formation : Lloancy Thomas

Ce règlement est établi conformément aux dispositions des articles L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires pour toute la durée de la formation suivie.

Article 1 : Objet et champ d'application

Le présent règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles relatives à la discipline ainsi que les modalités de représentation des stagiaires adaptées aux obligations de Lloancy Thomas.

Article 2 : Hygiène et Sécurité

2.1 Consignes générales : Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

2.2 Formations à distance (FOAD) : Le stagiaire s'engage à utiliser son matériel informatique dans des conditions ne compromettant pas la sécurité des réseaux et la confidentialité des échanges sur les plateformes pédagogiques.

Article 3 : Discipline et assiduité

3.1 Horaires : Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires fixés (généralement 09:00-13:00 et 14:00-18:00). En cas de retard ou d'absence, le stagiaire doit avertir le formateur au plus tôt.

3.2 Émargement : Le stagiaire est tenu de renseigner les feuilles d'émargement (numériques ou papier) par demi-journée. Cette pièce est indispensable pour le suivi de l'assiduité et la prise en charge par les organismes financeurs (OPCO, FIF PL, FAFCEA, AGEFICE).

3.3 Comportement : Il est demandé d'adopter un comportement garantissant le bon déroulement des apprentissages et le respect d'autrui. Toute forme de discrimination ou de harcèlement est strictement interdite.

Article 4 : Propriété intellectuelle

Les supports de formation, l'accès à l'Espace Élève et les ressources vidéo sont strictement personnels et protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction, diffusion ou revente des contenus pédagogiques sans autorisation écrite est interdite.

Article 5 : Sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent règlement pourra faire l'objet d'une sanction (avertissement ou exclusion), après information, le cas échéant, de l'organisme financeur.

Certification Qualiopi : Certificat n° FR090899-1 délivré au titre des Actions de formation.

Lloancy Thomas - Perpignan, France | SIRET : 851 862 458 00029
Déclaration d'activité (NDA) enregistrée sous le n° : 76 66 02637 66